

## Description de l'accompagnement des bus scolaires

Pour faciliter le transport des enfants vers l'Ecole Européenne Luxembourg II, l'administration de l'école, l'APEEE et l'ATSEE vont mettre en place, avec le soutien financier du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures et en concertation avec le Centre Polyvalent pour l'Enfance, un service de navettes entre 3 points de départ (Kirchberg, Gare de Luxembourg et Gasperich) et le site de l'Ecole Européenne II à Mamer.

Pour répondre aux soucis des parents concernant la sécurité enfants des cycles maternel et primaire, chacun de ces bus sera accompagné par un agent de sécurité chargé d'assurer la sécurité des élèves du point de départ des enfants jusqu'au point d'arrivée. Ce service d'accompagnement sera soumis à inscription préalable et à facturation.

### 1. Trajets prévus et Missions des agents

Le matin, différents bus partiront des 3 lieux de départs principaux à destination de l'Ecole Européenne Luxembourg II à Bertrange. Plusieurs bus partiront du site de Kirchberg en fonction des besoins des usagers et de la mise à disposition de lieux de stationnement sécurisés.

Jour	Horaire	Lieux	Descriptif mission
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	07h45	Kirchberg ou Gare de Luxembourg ou Gasperich	Arrivée de l'agent de sécurité sur site
	07h45 à 08h00	Kirchberg ou Gare de Luxembourg ou Gasperich	Accueil des enfants et surveillance du quai du bus
	08h00 à 08h30	Bus	Accompagnement des enfants et surveillance dans le bus
	08h30 à 08h45	EE2-Bertrange	Accompagnement des enfants vers les bâtiments primaire et maternelle

A la fin de la journée scolaire, les bus partiront depuis l'Ecole Européenne Luxembourg II à Bertrange vers l'Ecole Européenne Luxembourg I au Kirchberg (ou un autre endroit sécurisé à discuter avec chaque institution).

Jour	Horaire	Lieux	Descriptif mission
Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	13h	EE2-Bertrange	Arrivée de l'agent de sécurité sur site
	13h à 13h10	EE2- Bertrange	Accueil des enfants et surveillance du quai du bus
	13h10 à 13h40	Bus	Accompagnement des enfants et surveillance dans le bus
	13h40 à 14h00	EE1-Kirchberg	Accompagnement des enfants vers la salle d'accueil de l'EE1 et surveillance des enfants

Jour	Horaire	Lieux	Descriptif mission
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	16h30	EE2- Bertrange	Arrivée de l'agent de sécurité sur site
	16h30 à 16h40	EE2- Bertrange	Accueil des enfants et surveillance du quai du bus
	16h40 à 17h10	Bus	Accompagnement des enfants et surveillance dans le bus
	17h10 à 17h30	EE1-Kirchberg	Accompagnement des enfants vers la salle d'accueil de l'EE1 et surveillance des enfants

A la fin des activités périscolaires et des activités au sein du Centre Polyvalent pour l'Enfance, les bus partiront depuis l'Ecole Européenne Luxembourg II à Bertrange vers l'Ecole Européenne Luxembourg I au Kirchberg (ou un autre endroit sécurisé à discuter avec chaque institution).

Jour	Horaire	Lieux	Descriptif mission
Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi	17h45	EE2- Bertrange	Arrivée de l'agent de sécurité sur site
	17h45 à 18h00	EE2- Bertrange	Accueil des enfants et surveillance du quai du bus
	18h00 à 18h30	Bus	Accompagnement des enfants et surveillance dans le bus
	18h30 à 19h00	EE1-Kirchberg	Accompagnement des enfants vers la salle d'accueil de l'EE1 et surveillance des enfants

Les horaires indiqués sont susceptibles d'adaptation en fonction de l'analyse de la situation.

## 2. Organisation

Le service de transport adapté aux horaires scolaires (trajet du matin, trajets de 13h10 et 16h40) est gratuit. Le trajet de retour à 18h sera payant. Le service d'accompagnement est payant pour tous les trajets.

Les modalités d'inscription seront communiquées dans les meilleurs délais.

Pour le trajet aller, les parents sont responsables de l'accompagnement de leurs enfants jusqu'au bus qui sera stationné sur un espace sécurisé. Ils confient leurs enfants à l'agent de sécurité qui vérifie que les enfants sont correctement inscrits. L'agent de sécurité est responsable des enfants depuis leur entrée dans le bus, pendant toute la durée du voyage et jusqu'au point d'arrivée à l'intérieur des bâtiments de l'école maternelle et de l'école primaire. Les élèves du cycle maternel seront accompagnés jusqu'à leur classe. Les élèves du cycle primaire seront accueillis à l'entrée de leur bâtiment par les professeurs en charge de la surveillance. Les élèves du cycle secondaire empruntant les navettes se rendront par leurs propres moyens dans le bâtiment de l'école secondaire.

Pour le trajet retour à la fin de la journée scolaire (13h, 16h30), l'Ecole Européenne Luxembourg II est responsable de l'accompagnement des élèves des cycles maternel et primaire jusqu'au bus qui sera stationné sur le quai des bus de l'école. Les élèves du cycle secondaire se rendent par leurs propres moyens jusqu'à l'entrée du bus. L'agent de sécurité est responsable des élèves depuis leur entrée dans le bus, pendant toute la durée du voyage et jusqu'au point d'arrivée à l'intérieur des bâtiments de l'Ecole Européenne Luxembourg I. Les parents disposent d'un temps limité (une quinzaine de minutes) pour venir récupérer leurs enfants dans le bâtiment de l'Ecole Européenne Luxembourg I. Des dispositions similaires seront à prévoir pour les autres endroits sécurisés qui seront mis en place en accord avec les institutions concernées.

Pour le trajet retour à la fin des activités périscolaires ou des activités du CPE (18h), les activités périscolaires et le CPE sont respectivement responsables de l'accompagnement des élèves qui leurs sont confiés jusqu'au bus qui sera stationné sur le quai des bus de l'école. L'agent de sécurité est responsable des élèves depuis leur entrée dans le bus, pendant toute la durée du voyage et jusqu'au point d'arrivée à l'intérieur des bâtiments de l'Ecole Européenne Luxembourg I. Les parents disposent d'un temps limité (une quinzaine de minutes) pour venir récupérer leurs enfants dans le bâtiment de l'Ecole Européenne Luxembourg I. Des dispositions similaires seront à prévoir pour les autres endroits sécurisés qui seront mis en place en accord avec les institutions concernées.

En cas de problème survenant pendant toute la période où l'agent de sécurité est responsable des enfants, les agents effectueront un rapport immédiatement au chef d'équipe sur le site de l'Ecole Européenne Luxembourg II. L'école, l'APEEE et l'ATSEE établiront en commun un règlement intérieur pour fixer les droits et les devoirs des différents intervenants.

Un système de communication avec les parents sera mis en place à travers les sites internet de l'APEEE et de l'ATSEE. Les parents ayant souscrit au système d'avertissement par SMS proposé par l'APEEE pourront être prévenus directement par SMS en



Luxembourg II - Mamer

fonction des dispositions du règlement intérieur. Un numéro de téléphone spécifique sera mis à la disposition des parents pour informer le chef d'équipe en cas de problème.

Les parents auront la possibilité de désigner la ou les personnes habilitées à venir récupérer leurs enfants auprès de l'agent de sécurité. Seules les personnes désignées par les parents auront le droit de récupérer les enfants confiés à la responsabilité de l'agent de sécurité.

### **3. Tarifs consentis**

Le système d'accompagnement est soumis à inscription préalable et au paiement d'une cotisation mensuelle fixe. Les élèves ayant acquitté la cotisation mensuelle pourront bénéficier du service de navettes quels que soient leur lieu de départ, leur lieu de retour et leur fréquence d'utilisation de ce service. Le tarif de la cotisation mensuelle dépendra du nombre total de personnes utilisant ce service. Il sera fixé dès que le plan de mobilité aura pu être finalisé, dans les meilleurs délais. Un service « à la carte » n'est pas possible : les frais seront partagés par l'ensemble des utilisateurs.